

## INSCRIPTION AU BACCALAUREAT 2022 Terminales

Le registre des inscriptions est ouvert du 02 décembre au 12 décembre 2021

Les pré-inscriptions au baccalauréat ont été effectuées par l'établissement. La dernière formalité est la validation en ligne que les élèves effectueront eux-mêmes. Pour cela :

- 1) Vous devez vous connecter à l'application Cyclades à l'aide de vos identifiants utilisés lors de votre année de 1<sup>ère</sup>.

Rappel du site : <https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/login>

En cas d'oubli ou de perte de vos identifiants, vous pouvez faire une demande auprès du secrétariat de la scolarité : [cecile.veys@ac-montpellier.fr](mailto:cecile.veys@ac-montpellier.fr)

- 2) Cliquer dans le cadre BACGT 2022
- 3) Il vous appartient de vérifier dans chaque rubrique les éléments saisis. Attention à votre adresse mail, **les enseignements de spécialité, les langues vivantes**, (concernant l'ordre de LVA-LVB, il n'est plus possible de les permuter en cours d'année de terminale).
- 4) Renseigner le paragraphe relatif à la communication des résultats d'examen

*Remarque : Si les informations de candidature sont erronées, le candidat signale à l'établissement qui modifie sa candidature. Une fois la candidature modifiée, l'établissement informe le candidat*

*qu'il a une nouvelle validation à effectuer. **Tout cela avant le 12 décembre 2021***

*Le candidat valide à nouveau sa candidature, un nouveau récapitulatif d'inscription est automatiquement généré et disponible dans l'espace candidat.*

**La validation vaut signature. Elle entraînera la génération du récapitulatif d'inscription disponible dans l'espace candidat cyclades. La validation doit se faire obligatoirement avant le dimanche 12 décembre 20h. Une copie est à déposer auprès du professeur principal ou au secrétariat de la scolarité avant le 15 décembre ainsi, qu'un document attestant de l'identité du candidat (CNI, passeport ou carte de séjour), au format A4, en portrait et en recto uniquement, seul le recto de la CNI est important et de l'attestation de recensement (élèves de nationalité française ou de double nationalité, de 16 à 18 ans) ou certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (élèves entre 18 et 25 ans)**

**Les candidats doublant de terminale peuvent** conserver leurs notes de français ainsi que celles obtenues à la première session de la même série du baccalauréat supérieures ou égales à 10 (2 enseignements de spécialité, philosophie, grand oral) sauf options facultatives.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires (règlement d'examen, définitions d'épreuves) sur le site <https://eduscol.education.fr/727/detail-des-epreuves-du-baccalaureat-general>

### **Les Sportifs de haut niveau**

A partir de cette session 2021, il n'y a plus d'épreuve facultative en mode ponctuel.

*Le candidat est évalué sur trois épreuves, reposant sur trois activités relevant de trois champs d'apprentissage différents, dont l'une porte sur sa spécialité sportive pour laquelle la note de 20/20 est automatiquement attribuée :*

Le candidat doit au plus vite indiquer son statut de haut niveau (catégorie du candidat = « scolaire haut niveau ») au secrétariat et fournir un justificatif émanant uniquement du ministère chargé des sports à l'inscription (pas d'attestation de club sportif). **Une demande d'aménagements d'épreuves au baccalauréat des candidats sportifs de haut niveau (SHN) doit être obligatoirement complétée. (à retirer au secrétariat de la scolarité).**

### **Les enseignements Optionnels**

L'inscription à une option pour l'examen comporte, pour le candidat, l'obligation de faire valoir ses résultats en contrôle continu dans cet enseignement. Il est mis fin au bonus LCA (latin, grec, BO du 12 novembre). Pour un élève suivant des options, chaque option est affectée d'un coefficient de 2 pour chaque année suivie.